

# MODELE DE REGLEMENT PARTICULIER POUR UNE EPREUVE INTERNATIONALE PAR ETAPES

## Article 1 - Organisation

La manifestation (nom de la manifestation) \_\_\_\_\_ organisé par (nom, adresse, cod. de la Société organisatrice) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ en conformité avec les règlements de l'UCI.

La course aura lieu le jour \_\_\_\_\_ a \_\_\_\_\_

Responsable de la Manifestation \_\_\_\_\_

Licence FCI \_\_\_\_\_ mobile \_\_\_\_\_

Directeur de Course International \_\_\_\_\_

Licence FCI \_\_\_\_\_ mobile \_\_\_\_\_

Vice-Directeur de Course International \_\_\_\_\_

Licence FCI \_\_\_\_\_ mobile \_\_\_\_\_

## Article 2 – Type d'Epreuve – Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes:

\* (choisir le type en fonction du type de manifestation) : UCI WorldTour, *Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI, Equipe Féminine UCI, Equipe Nationale, Equipe Régionale ou de Club, Equipes Mixtes.*

\* La course, sur invitation, est réservée aux athlètes des catégorie \_\_\_\_\_

\* Elle est inscrite au calendrier UCI \_\_\_\_\_ et est classée en classe \_\_\_\_\_

\* Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI les équipes seront composées d'un nombre max. \_\_\_\_\_ min. \_\_\_\_\_ des coureurs.

\* Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivantes : (voir le titre 2 du règlement UCI, chapitre 10 à 14, en fonction du type de l'épreuve)

\* Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement et conformément à l'art. 2.2.010 du règlement de l'UCI.

## Article 3 – Documents pour approbations

La course se déroulera sur \_\_\_\_\_ étapes (dont \_\_\_\_\_ divisée en \_\_\_\_\_ demi-étapes), plus le prologue, selon les tableaux joints au présent règlement, pour un total de km \_\_\_\_\_.

et comme indiqué du documents annexée pour chaque jour de la course :

- Itinéraire horaire
- Profil de l'épreuve
- Plan de l'épreuve
- Plan, profil et description des 3 derniers km
- Description zone déviation voitures
- Déclaration d'acceptation du Directeur de Course et Vice
- Liste des hôpitaux situés long le parcours
- Plan zone de départ et d'arrivée avec l'indication : siège du Jury, contrôle antidopage, secrétariat, salle de presse et Direction organisation.

## Article 4 – Inscription

Reçu confirmation de la participation , les inscriptions devront être confirmées à la Société organisatrice, avec bulletin d'engagement par (e-mail/fax et signaler les adresses et les numéros de téléphone exactes) avant 20 jours du début de l'épreuve.

L' Equipe, 72 heures avant la course, doit confirmer les noms du coureurs titulaires et des réserves.

### **Article 5 – Permanence/Secrétariat**

La siége de la direction de l'organisation e du Jury, sera situé au départ et à l'arrivée de chaque étape, dans la localité correctment signalé et communiqué sur le programme quotidien, avec l'heure d'ouverture du secrétariat.

### **Article 6 – Controle des licences**

Les opérations de contrôle des licences se dérouleront le jour \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ h à \_\_\_\_\_ h à (lieu) \_\_\_\_\_

### **Article 7 – Réunion Technique**

La réunion technique, en présence du : Directeur de Course, Collège de Commissaire, Représentant du STF, Directeurs Sportifs/Techniques ou Dirigeant de Societé avec licence FCI, Chronométreurs, aura lieu le jour \_\_\_\_\_ aux heurs \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### **Article 8 – Lieu de rassemblement**

Tous les coureurs et leurs Directeurs Sportifs / Techniques devront se présenter sur le lieu de rassemblement au moins 1h avant l'heure fixée pour le départ de l'étape, pour éventuelles cérémonies protocolaires établies par l'Organisateur, la signature de la feuille de départ, etc. La signature de la feuille se terminera 10 minutes avant l'heure de départ et les coureurs devront se mettre à disposition du Juge de départ.

### **Article 9 – Radio Tour**

L'Organisateur assurera un service d'information « **Radio Tour** », en langue italienne e française ou anglaise, il est donc obligatoire que tous les véhicules qui suivent la course soient équipés d'un récepteur leur permettant de recevoir les informations et les dispositions diffusées. La fréquence sera \_\_\_\_\_

### **Article 10 – Assistance Technique Neutre**

Le service d'assistance mécanique auz coureusest déroulée du Team \_\_\_\_\_, au moyen de 3 voitures neutres , dûment équipées. Après la course il est / ce n'est pas (choisir) autorisée un service d'assistance mécanique à partir de moto (spécifier étape et localité).

### **Article 11 – Passage à niveau**

Le passages au niveau seront signalés sur l'itinéraire horaire.  
Toute situation de course sera tranchée par la réglementation UCI a cet propos.

### **Article 12 – Prologue (si prévu)**

Le prologue doit être disputé contre la montre individuel ou par équipes et comptera pour le classement général individuel au temps.  
L'ordre des départs sera fixé par l'organisation. Les Directeurs Sportifs communiqueront l'ordre de départ de leurs coureurs.

### **Article 13 – Etape contre la montre**

(si présent étape contre la montre) L'ordre de départ du contre la montre sera établi à l'inverse du classement général de l'étape précédente. Toutefois le Collège de Commissaire peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent.

(si présent étape contre la montre par Equipes) Pour l'étape a contre la montre par equipes seront appliquées les norme du règlement de l' UCI. ; Le temps de chaque équipes sera détecté sur le \_\_\_\_\_ coureur. Pour les étapes contre la montre chaque coureur/équipe doit se présenter au contrôle du vélo au moins 15 minutes avant l'heure fixée pour son départ.

(Préciser si dans les étapes contre la montre il est autorisé le ravitaillement et établir les modalités)

#### **Article 14 – Derniers trois kilomètres**

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement de l'UCI ils ne sont pas applicables en cas d'arrivée en cote.

Les étapes avec un arrivée en sommet sont les suivants : \_\_\_\_\_ .

Toute controverse concernant la définition de « arrivée en sommet » et « avant la montée » sera résolue par le Collège de Commissaire.

#### **Article 15 – Bonifications (facultatif)**

A l'exclusion du prologue et des étapes contre la montre, seront attribués les bonifications suivant selon les règlements UCI :

- **Arrivée** \_\_\_\_\_ au 1er de l'étape  
\_\_\_\_\_ au 2ème de l'étape  
\_\_\_\_\_ au 3ème de l'étape
- **Sprints intermédiaires** \_\_\_\_\_ au 1er classé  
\_\_\_\_\_ au 2ème classé  
\_\_\_\_\_ au 3ème classé

Les bonifications seront uniquement reportées au classement général au temps individuel.

#### **Article 16 – Délais d'arrivée**

Le temps maximum de chaque étape est fixé dans la manière suivante : \_\_\_\_\_

Selon l'article 2.6.032 du règlement UCI, dans les cas exceptionnelles le Collège de Commissaire peut augmenter le temps maximum, après consultation avec l'organisation.

#### **Article 17 – Ravitaillement**

Le ravitaillement de boissons et denrées alimentaires, peut être effectué par des personnes à pied ou par des voitures d'équipe derrière la voiture du Président du Collège des Commissaires ou autre Commissaire du 30ème km. après le départ jusqu'à 20 km. de l'arrivée.

Pour les étapes avec un kilométrage plus élevé que 150 km il est obligatoire de fournir un point fixe de ravitaillement (indiquer dans quel km et la localité).

#### **Article 18 – Voitures officielles des équipes**

Chaque équipe ne peut avoir qu'une seule voiture officielle à l'échelon course, même si l'équipe reste avec un seul coureur.

L'ordre de marche des voitures est établi en fonction du classement général individuel.

Pour la première étape il sera établi à l'issue du prologue et, à défaut, au cours de la réunion technique par tirage au sort.

## Article 19 – Classements

Les classements suivants sont établis par ordre de priorité :

- a) classement général au temps - maillot \_\_\_\_\_
- b) classement général individuel au points - maillot \_\_\_\_\_
- c) classement grand prix de montagne - maillot \_\_\_\_\_
- d) Des autres classements officiels doit être indiqué sur les règlements spéciaux de la course. (max 6 maillot de leader).

### a) Classement général individuel au temps

Il sera obtenu en additionnant le temps pris par chaque coureur pour chaque étape, en tenant compte des éventuelles bonifications et pénalisations ; En cas d'égalité, il sera pris en compte les centièmes de seconde enregistrés dans l'épreuves contre la montre individuelles ou prologue (si réalisé); en cas de nouvel ex-aequo, ou défaut d'étapes contre la montre individuelles il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Le leader du classement général individuelle au temps porte le maillot \_\_\_\_\_

### b) Classement général individuel aux points

Chaque étape attribuera les points suivants :

\* Arrivée : \_\_\_\_\_

\* Sprints intermédiaires : \_\_\_\_\_

En cas d'ex-aequo il sera pris en compte :

- 1) Nombre de victoires d'étape ;
- 2) Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
- 3) Classement général individuel au temps

Le leader du classement général individuelle aux points porte le maillot \_\_\_\_\_

### c) Classement général individuel de la montagne

Le classement est établi par l'addition des points obtenus dans les grand prix préparés, selon les barèmes suivants :

a) Cols ou cotes de première catégorie \_\_\_\_\_

b) Cols ou cotes de deuxième catégorie \_\_\_\_\_

c) Cols ou cotes des troisième catégorie \_\_\_\_\_

Le classement sera mis à jour à la fin de chaque étape.

En cas d'égalité de points il sera pris en compte :

- 1) Plus grand nombre de premières places dans les GPM de 1<sup>e</sup> catégorie \_\_\_\_\_
- 2) Plus grand nombre de premières places dans les GPM de 2<sup>e</sup> catégorie – à suivre de 3<sup>e</sup> catégorie.
- 3) Le classement général individuel au temps.

Le leader du classement général individuelle GPM porte le maillot \_\_\_\_\_

### d) Autres classements

Les autres classements seront déterminés par l'organisateur.

(A' spécifier le maillot et les critères d'équilibre en cas d'égalité).

### e) Classement général par équipes

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'ex æquo, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes. En cas d'ex æquo, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) nombre de premières places dans le classement par équipes du jour ;
- 2) nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour ;

3) etc.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes. Le Juge d'arrivée et les Chronométrateurs sont responsables des arrivées et des classements.

### **Article 20 – Protocole**

À la fin de chaque étape les coureurs désignés par les Organisateurs et spécifiés ci-dessous devront se présenter obligatoirement aux formalités de la cérémonie protocolaire un délai maximum \_\_\_\_\_ après leur arrivée :

\* Les premiers \_\_\_\_\_ arrivés de chaque étape (spécifier si le premier ou le premier 3 sont arrivés)

\* Les leaders des classements \_\_\_\_\_ (*noms des classements*)

À l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

\* Le premier dans la classification finale ;

\* Les vainqueurs des classements spéciaux.

### **Article 21 – Prix**

Les prix seront payés aux coureurs suivant la réglementation UCI et selon les lois de l'Etat Italien.

Les coureurs qui abandonnent la course seront exclus de tous les classements.

Le paiement des prix sera effectué :

directement sur place à la fin de la course;

par l'ACCPI, qui organisera la subdivision des prix et le paiement du prix à l'athlète et / ou délégués des prix uniquement par virement bancaire.

### **Article 22 – Contrôle antidopage**

Tout contrôle antidopage aura lieu, à la fin de chaque étape, conformément à la réglementation en vigueur de UCI, et sera effectué à \_\_\_\_\_ (adresse et convenue du lieu de contrôle de chaque étape).

De plus, cela peut aussi être fait un contrôle antidopage ordonné par les organes de l'Etat Italien conformément à la législation italienne en la matière.

### **Article 23 – Sanctions**

Les infractions appliquées seront celles du règlement de l'UCI.

### **Article 24 – Service Médical**

Le service est assuré par un médecin et il est le seul responsable du service dans la course.

Le service, pendant la course, est assuré par une voiture et au moins deux ambulances. Le médecin est à la disposition de tous les participants de la course à partir des opérations préliminaires jusqu'à la fin de l'épreuve. Le médecin, en ce qui concerne ses fonctions, doit être considéré comme un Commissaire de l'UCI.

Seulement le Médecin de la course est responsable de soins de santé dans la course.

La liste des hôpitaux le long du parcours, par chaque étape, sont : \_\_\_\_\_

### **Article 25 – Ecologie**

En harmonie avec la campagne écologique recommandée par l'UCI et enfin ne pas se disperser le matériel résultant dans la nature, il fait appel au sens civique des participants afin de ne pas jeter de déchets en cours de route mais pour s'en débarrasser dans le contexte de la « Espace Verte » suivant la zone de ravitaillement comme indiqué par des signes appropriés et où l'entreprise responsable fournira la collection.

Le non-respect de cette disposition sera sanctionné conformément à l'article 12.1.007 UCI.

### **Article 26 – Code de la Route**

Les coureurs et les chauffeurs des véhicules officiels présents à la course, sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction.

Les plaques officielles seront retirées à toute personne qui (directement ou indirectement) sera responsable du non respect des dispositions ci-dessus évoquées.

L'Organisateur mettra en place un service de sécurité pour la protection des coureurs.

Le Directeur Sportif/Technicien est le responsable des coureurs et des toutes personne de l'équipe communiqué à l'organisation au moment de l'accréditation.

La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<**attention-course cycliste**>> et une autre voiture ayant un panneau <<**fin de course cycliste**>>.

### **Article 27 – Composition du Jury**

**Le Jury est composé de :** \_\_\_\_\_

### **Article 28 – Dispositions Finales**

La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l'UCI, celles de la FCI et les lois de l'Etat Italien.

Cachet et signature de la Société organisatrice

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE'

Le Directeur de Course International

Le Vice Directeur de Course International